

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Vendredi 09 juin 2023 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude –BADOUAL Claudie - CADORET Philippe - CORBEL Jean – Jacques –DIGARD Jacky – GARANGER Clémence – GUEZENNEC Bruno - JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE GUEN Karine – LE HETET Martine –MARTIN Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina - PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges – Henri - SIMON Nadine – THILL Noémie – TORTELLIER Erik-

Absents excusés ayant donné procuration : FICHER Marie Berchmans à JAFFRE – DANET Christelle / TRAZET Mathieu à JARNO Claude.

Absents excusés : LUCAZEAU Vincent / NAYEL Christian

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour :

- 01 - Information du Conseil – Décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 02 - Approbation du procès – verbal de la séance du 03 avril 2023
- 03 - Approbation de l'ordre du jour de la présente séance
- 04 - Comptes – rendus de réunions intercommunales et comités consultatifs locaux
- 05 – Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : Désignation des délégués titulaires (7) et suppléants (4)
Cf extrait de l'arrêté préfectoral en date 09 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués
- 06 – Communication du rapport d'activité 2022 d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- 07 – Tirage au sort pour le jury d'assises 2024
- 08 – Vente de deux lots à MORBIHAN HABITAT rue des Genêts (rectification de la superficie)
- 09 - Tableau des effectifs – mise à jour
- 10 - Adoption d'une charte informatique tous services
- 11 - Adhésion à l'association des collectivités forestières du Morbihan
- 12 - Présentation pour avis des projets des bailleurs sociaux pour les logements rue du Petit Bois
- 13 - Questions diverses.

Délibération n° 2023-09/06 – 01 - Ouverture de séance – Quorum et PV de la séance du 03/04/2023 :

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

S'agissant du procès – verbal de la séance précédente du conseil municipal en date du 03/04/2023, Considérant qu'un exemplaire a été transmis par voie dématérialisée à chaque membre avant la présente séance, Les conseillers ayant été invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou les corrections qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

VU le code général des collectivités territoriales,

Article unique : Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril 2023 tel qu'il a été présenté.

Délibération n° 2023-09/06-02 - Décisions du Maire prises en vertu de la délégation du CM :

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020-15/09-13 en date du 15 septembre 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Article unique : PREND ACTE des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

| N° décision | Objet | Coût / Montant HT |
|---------------|---|-------------------|
| 2023-04/04-18 | MAPA – Réalisation de travaux forestiers sur la parcelle communale ZA 109 p | 9 617.92 € |
| 2023-17/04-19 | MAPA – Réalisation de travaux d'étanchéité au niveau de la toiture de la mairie | 44 649.46 € |
| 2023-17/04-20 | Signature d'une convention avec MORBIHAN ENERGIES pour un poste de transformation de courant électrique | / |
| 2023-17/04-21 | Signature d'une convention avec MORBIHAN ENERGIES pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur ZC 216 | / |

| | | |
|---------------|--|------------------|
| 2023-17/04-22 | Signature d'une convention avec MORBIHAN ENERGIES pour le passage d'une ligne souterraine sur ZN 690 | / |
| 2023-24/04-23 | Signature de la convention avec le Département 56 pour l'exercice de permanences sociales en mairie | / |
| 2023-25/04-24 | Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du MORBIHAN 2023/2026 | / |
| 2023-03/05-25 | MAPA – Réalisation d'analyses pour contrôler les installations de douches – Prévention de la légionellose | 343.00 € |
| 2023-05/05-02 | MAPA – Travaux d'aménagement des lotissements communaux du Petit Bois et des Genêts | 3 lots attribués |
| 2023-22/05-27 | Signature de la convention relative aux services EXTRANET à destination des tiers bénéficiant de paiements de MSA | / |
| 2023-22/05-28 | MAPA – Résultats de la consultation pour une expertise des voûtes de l'église Saint Sané - Ent. CORÉUM retenue | 8370.00 € |
| 2023-19/05-29 | Avenant n° 1 au marché de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire – Lot 06 COUVERTURE – Ent. JÉGO | - 4693.53 € |
| 2023-19/05-30 | MAPA – Réalisation de prestations techniques par ORANGE au niveau du restaurant scolaire 3, rue du Petit Bois | 927.00 € |
| 2023-08/06-31 | MAPA – Complément à la convention d'honoraires avec GEO BRETAGNE SUD et Lotissement du Petit Bois | 1 700.00 € |
| 2023-08/06-32 | MAPA – Travaux de raccordement au réseau d'eau potable Lotissement des Genêts | 4 648.42 € |
| 2023-08/06-33 | MAPA- Travaux de raccordement au réseau d'eau potable Lotissement du Petit Bois | 7 381.61 € |
| 2023-08/06-34 | Signature de la convention TRIENNALE « Tarification sociale des cantines scolaires » | / |
| 2023-08/06-35 | Signature de la convention de participation aux dépenses de fonctionnement Classe ULIS BAUD -Année 2022/2023 | |
| 2023-08/06-36 | Signature de la convention de participation aux dépenses de fonctionnement Classe BILINGUE BAUD -Année 2022/2023 | |

Délibération n° 2023-09/06-03 – Nomination de secrétaire :

En début de séance du Conseil municipal, un secrétaire de séance doit être nommé parmi les conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, Madame Isabelle MARTIN est désignée. Un agent municipal présent peut être désigné auxiliaire afin d'aider le secrétaire de séance dans sa mission. Il s'agit en l'espèce de la directrice générale des services.

Délibération n° 2023 -09/06-04 – Election sénatoriale :

Conformément au procès-verbal annexé à la présente délibération, Ont été proclamés délégués élus TITULAIRES les personnes suivantes : Claude JARNO / Christelle JAFFRE – DANET / Jean Jacques CORBEL/ Isabelle MARTIN / Joël LE BOURDIEC / Nadine SIMON / Jacky DIGARD /

Ont été proclamés délégués élus SUPPLEANTS les personnes suivantes :

Martine LE HETET / Georges – Henri REPOSEUR / Claudie BADOUAL / Philippe CADORET.

Délibération n° 2023 -09/06-05 - Comptes – rendus de réunions / Structures intercommunales et Commissions municipales

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☞ Structures intercommunales :

- Réunion du 20/03/2023 de présentation du SPANC par la CC d'AQTA
- Réunion du 07/04/2023 du Conseil communautaire d'AQTA
- Réunion du 14/04/2023 relative à l'instruction du droit des sols via la CC d'AQTA (Nette augmentation des PC)
- Réunion du 30/05/2023 du Comité syndical du Pays d'AURAY + PV du comité syndical du 08/03/2023.
- + Données de l'habitat par ENEDIS + Bilan des collectes 2022 sur CAMORS par Book Hémisphère.

☞ Commissions municipales : Néant.

Délibération n° 2028-09/06-06 – Communication du rapport d'activité 2022 de la CC d'AQTA :

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Communication est faite du rapport d'activité 2022 de la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique avec notamment les rubriques indicatives suivantes :

- les Temps Forts comme le Challenge interentreprises du 16/06 à CAMORS
- l'activité des conseillers en Energies Partagés et leurs conseils par rapport à nos bâtiments communaux
- l'identification du foncier disponible au sein de la ZA de Lann er Vein
- le dispositif « Pass-Commerce et Artisanat » qui a profité à des commerçants de CAMORS
- la dématérialisation de l'instruction du droit des sols

- l'accompagnement de la Maison du Logement
 - le dispositif AQTA FONCIER
 - le renforcement des animations dans le cadre du réseau des Médiathèques
 - la labellisation de 3 circuits VTT sur CAMORS
 - la préparation pour 2023 du pacte fiscal et financier...
-

Délibération n° 2023-09/06-07 – Tirage au sort pour le jury d'assises 2024 :

Les personnes désignées ci – après ont été tirées au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune : GUERHIC Sidonie Marie (LE PICHON) / JAN Béatrice / DORDAIN William / TREHIN Pauline / ZIMMERMANN Georgette Marie (MORVAN) / AKSA Zbida Elisabeth (AKSA)
Monsieur Le Maire précise que cela ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie par une commission présidée par le président du tribunal de grande instance.

Délibération n° 2023-09/06-08 – Lotissement du Petit Bois et vente de 2 lots à MORBIHAN HABITAT :

VU la précédente délibération en date du 13/06/2023 et les changements à prendre en compte,
Le Conseil municipal VALIDE la cession de deux macro- lots issus de la parcelle cadastrée section ZB 178 d'une superficie totale de 4403 m². La partie cédée à MORBIHAN HABITAT est de 973 m² et 1197 m² conformément au plan de composition mis en PJ. Le prix total est inchangé à 36 000 € HT soit 4 000 € par logement construit. Il y aura 9 maisons individuelles groupées.
Le Conseil municipal CHARGE l'étude de Maître MEUNIER notaire à PLUVIGNER de la rédaction de l'acte de vente à intervenir au profit de MORBIHAN HABITAT. Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents utiles à la concrétisation du transfert de propriété.

Délibération n° 2023-09/06-09– Mise à jour du tableau des effectifs :

La précédente délibération relative au tableau des effectifs date du 28/02/2023. Depuis cette séance :

- 1 recrutement au service technique

Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs au 01/07/2023 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2023-09/06 -10 – Adoption d'une CHARTE informatique et sécurité de l'information :

Pour faire suite aux réunions de sensibilisation des élus et des agents de la collectivité,

Dans le cadre d'une bonne utilisation des outils technologiques mis à la disposition de chacun,

Monsieur Le Maire souhaite l'adoption d'une charte informatique applicable à tous.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil municipal ADOPTE la charte informatique telle qu'elle est présentée en PJ. Chaque élu ou agent concerné se verra notifier. Un engagement de confidentialité sera aussi mis à la signature de chaque utilisateur des moyens technologiques (PC fixes ou mobiles, tablettes, smartphones...) et ayant à manipuler des données personnelles.

Délibération n° 2023-09/06 -11 – Adhésion à l'association des collectivités forestières du MORBIHAN :

Qu'une collectivité en soit propriétaire ou non, le rôle des élus locaux est fondamental dans la politique forestière territoriale. Les collectivités territoriales sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Une association a été créée en ce sens dans le département.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Collectivités forestières, ainsi que les statuts, Monsieur Le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adhérer à l'Association des collectivités forestières du MORBIHAN ainsi qu'à la Fédération Nationale des Communes Forestières, et d'en respecter les statuts
 - de désigner un représentant titulaire (Mr JARNO Maire) et un représentant suppléant (Mr CORBEL Jean Jacques) pour représenter la collectivité auprès des instances précitées
 - de charger le représentant légal d'engager les démarches et de signer les documents nécessaires à cette adhésion.
-

Délibération n° 2023-09/06-12- Lotissement du Petit Bois et Choix du bailleur social :

Après de nombreux échanges entre les élus,

Par un vote à mains levées ayant donné les résultats suivants : projet du bailleur ESPACIL 17 voix pour et projet du bailleur AIGUILLON 0 voix (4 abstentions) Mr CORBEL fournira aux bailleurs sociaux les critères qui ont conduit à ce choix. La Municipalité remercie les deux opérateurs pour leur proposition.

Délibération n° 2023-09/06 -13 – Dénomination d'une voie nouvelle et Lotissement du Petit Bois :

Dans la continuité des démarches en cours pour procéder au nommage et au numérotage de toutes les voies et lieux – dits de la commune, Mr DIGARD intervient pour ajouter un nom de voie au niveau du lotissement communal du Petit Bois et propose l'impasse des Primevères.

Comme cela a déjà été précisé, il s'agit de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux, des services commerciaux comme la délivrance du courrier ou des livraisons.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le nom attribué à cette impasse et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Accord unanime est donné.

Délibération n° 2023-09/06-14 – Référentiel M57 au 01 janvier 2024 :

Le changement de nomenclature sera effectif au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la commune et pour les budgets annexes administratifs. Le choix retenu est le suivant : Nomenclature développée.

Délibération n° 2023-9/06 -15 – Informations diverses :

- Remerciements de la part de la Présidente de l'Association des Mamm – Gozh de PLUVIGNER pour l'accueil des élèves dans le cadre d'animations visant à sensibiliser 177 élèves à la protection de la forêt et de la biodiversité (Mise à disposition des locaux du stade, entretien et suivi régulier par Mme JAFFRE – DANET)

- Point effectué par Mr DIGARD sur les travaux de sécurisation envisagés rue du Chêne et rue des Sabotiers notamment des modifications au niveau des priorités : Une réunion de présentation va être proposée aux riverains de ces voies.

Evocation de l'état de la route de Kerniel : l'interdiction de circuler hormis les agriculteurs n'est pas respectée par tous. Des membres de la commission Travaux sont intervenus pour l'élagage, une solution technique est en cours pour la réfection de la voie aux endroits les plus abîmés.

- Vol et dépôt de plainte : Les locaux de la Banque alimentaire ont été dévalisés entre le 16 mai et le 17 mai 2023. Des dispositions sont prises pour éviter que cela se reproduise au détriment des familles soutenues. Dans l'immédiat, la banque alimentaire de VANNES vient en renfort pour continuer à apporter une aide aux bénéficiaires.

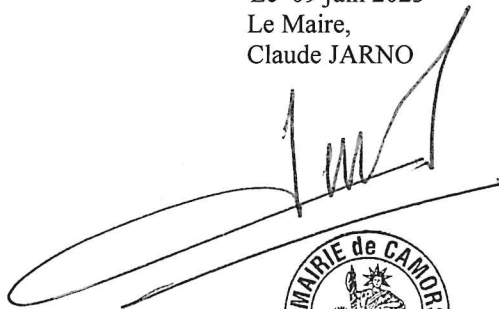
- Cet été, animations autour du Napoléon – Express entre le 05 juillet et le 13 septembre 2023

- Fête de la Musique le Mercredi 21 juin 2023 au Jardin du Mille Club à partir de 18 h 00 :

Scène ouverte aux musiciens et musiciennes, seuls ou en groupe.

Séance levée à 22 h 15.

Le 09 juin 2023
Le Maire,
Claude JARNO



La Secrétaire,
Isabelle MARTIN



Affiché le 16 juin 2023